

RÉDACTION ET BUREAU D'ABONNEMENTS

Lausanne, Rue de St-François 20.

Table with subscription rates: PRIX D'ABONNEMENT. Un an, 6 mois, 3 mois. Suisse, Union postale.

GAZETTE DE LAUSANNE

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉ EN 1799

ANNONCES

HAASENSTEIN & VOGLER

Lausanne, Place de la Palud 24

Montreux, Vevey, Genève, Nyon, etc.

PRIX DES ANNONCES

Pour l'étranger... 25 centimes la ligne. Pour la Suisse... 20 centimes la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La Gazette de Lausanne sera adressée gratuitement jusqu'au 31 décembre.

LAUSANNE, 3 décembre 1891.

Le rachat des chemins de fer.

L'exploitation des chemins de fer suisses est-elle si défectueuse qu'on le dit et l'Etat nous en procurerait-il une meilleure?

Pour ce qui concerne le public voyageur, la marche et la fréquence des trains peuvent soutenir la comparaison avec ce qui se fait ailleurs.

Les chemins de fer ont spontanément introduit des facilités et des agréments de transport qui, ailleurs, sont, si non inconnues, du moins accessibles dans une moindre mesure.

Le commerce reproche aux compagnies les règlements trop élastiques, les délais de livraison trop longs, les réponses trop lentes aux réclamations, l'instabilité et la cherté des tarifs.

Les règlements de transport sont tous soumis à l'approbation du Conseil fédéral et quant à la responsabilité des compagnies, c'est une loi fédérale qui en fixe toutes les conséquences.

Les délais de livraison dans le trafic interne

pourraient difficilement être abrégés. Et pour le trafic international, il n'est pas démontré que la Confédération puisse obtenir plus et mieux que nos compagnies privées.

La matière des tarifs est complexe. S'ils n'ont pas chez nous la stabilité voulue, ce n'est pas le fait des compagnies suisses existantes.

Reprouvera-t-on aux compagnies les réductions accordées au transit? Elles sont commandées par la concurrence des lignes qui traversent les pays qui nous environnent.

La réduction des tarifs est le grand appât que l'on montre au public pour l'amener à consentir au rachat. On nous la donne pour certaine, au point qu'elle équilibrerait ou atténuerait l'effet des droits de douane que l'étranger oppose à l'entrée des marchandises suisses.

On fait valoir d'autres arguments encore en faveur du rachat: les économies à réaliser sur l'exploitation, le renchérissement des réseaux à mesure qu'on retarde l'opération.

Sans doute, une exploitation centralisée permettrait sur certains points des économies, en particulier dans le service du contrôle et de l'économat.

Quant à l'argument tiré du renchérissement

progressif des lignes, il est tout spécieux. Si dans dix ou vingt ans, on devait payer les lignes plus cher qu'aujourd'hui, et à supposer que la nécessité du rachat fut alors plus impérieuse qu'aujourd'hui, cela voudrait dire seulement que leur valeur aurait augmenté et partant aussi leur rendement.

Il y a danger, dit-on, à ce que les actions de chemins de fer suisses soient entre les mains de l'étranger. Et on nous montre à ce propos M. Goldberger accaparant nos valeurs et en remplissant les coffres-forts des banques privées de Berlin.

Encore ne faut-il rien exagérer. Ainsi, on parle du cas de guerre et de l'avantage qu'aurait alors la Confédération à posséder elle-même le réseau suisse.

Il faut d'ailleurs ignorer la législation fédérale pour prétendre que la Confédération est désarmée vis-à-vis des compagnies.

C'est la Confédération qui octroie ou refuse les concessions et en fixe les clauses; elle approuve ou modifie les statuts des compagnies, l'achat et la vente des lignes et les fusions; elle fixe dans les cahiers des charges la fréquence des trains et le maximum des taxes; elle contrôle les comptabilités et en détermine les règles.

En fait, le contrôle fédéral s'étend à tout et les compagnies qu'on dit autonomes et indépendantes n'ont plus qu'une seule compétence, celle de se refuser aux constructions de lignes nouvelles ou aux réductions de tarifs non prévues par leurs concessions.

volonté pour empêcher les compagnies de laisser entrer dans leurs conseils d'administration ces financiers étrangers dont on parle tant depuis la dernière assemblée du Central.

Tout récemment encore une conférence siégeait à Berne, sous la présidence de M. Weli, pour arrêter des mesures nouvelles à prendre en vue d'augmenter la sécurité de la circulation, et la commission du budget du Conseil national propose d'inviter le Conseil fédéral à réviser la loi de 1872.

Lettre de Paris.

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 2 décembre.

Le gouvernement et l'épiscopat. — L'incident de Bayonne. — Succès de M. Etienne à la Chambre. — Cinquante mille francs aux mineurs de Montieboux.

La question des grèves minières, d'un intérêt plus immédiat, se trouvant maintenant réglée par l'arbitrage, c'est sur l'attitude du clergé et sur la politique du gouvernement en matière religieuse que se reportent les préoccupations du monde parlementaire.

Que ce soit à l'occasion du budget des cultes, ou pour toute autre raison qu'il se produise, on sent qu'un débat d'ensemble sur la question religieuse est devenu inévitable.

Voici donc ce qu'on a raconté. Un prédicateur jésuite ayant, dans un sermon de l'Avent, déclaré que le pape approuvait l'archevêque d'Aix et blâmait les évêques qui n'avaient pas adhéré à sa réponse au ministre des cultes, Mgr Jauffret, évêque de Bayonne, l'aurait interrompu pour lui donner un démenti, en l'invitant en termes assez vifs à ne pas mêler de

politique à ses discours. On ajoutait qu'à la suite de cet incident le père jésuite avait brusquement quitté Bayonne.

Mgr Jauffret était connu déjà pour ses sentiments républicains, et vous comprendrez facilement quel accueil a rencontré dans la presse républicaine la nouvelle qu'un évêque se serait séparé de la majorité du haut clergé de France dans l'appréciation des démentés de Mgr Gouthé-Soulard avec le gouvernement.

A la Chambre, M. Etienne a remporté hier un vif succès dans sa réponse aux attaques de l'opposition sur la politique coloniale. S'il n'a pas désarmé ses adversaires, il a du moins établi que les résultats à attendre du Tonkin ne peuvent s'apprécier encore, après une occupation de quelques années.

Avant de reprendre le débat sur les colonies, la Chambre avait adopté, à l'unanimité moins une seule voix, une subvention de 50,000 francs pour les mineurs de Montieboux.

Je vous serais obligé, monsieur le ministre, de vouloir bien, à la prochaine séance de la Chambre, me faire savoir à quelle date le gouvernement proposerait de fixer la discussion de cette interpellation.

M. Hubbard, député radical de Seine-et-Oise écrit à M. Fallières:

Monsieur le ministre des cultes, J'ai l'honneur de vous adresser communication de la demande d'interpellation que je viens de remettre entre les mains de M. le président de la Chambre.

M. Hubbard, se propose d'inviter le gouvernement à prévenir le Vatican que le concordat sera dénoncé à date fixe, dans un an par exemple.

(1) Une dépêche de Mgr Jauffret taxe d'inexact le récit de l'Avenir de Bayonne.

reçu bachelier et annonça aussitôt son intention de faire son droit à Paris. Madame Danny jeta les hauts cris. Faire son droit! Et à Paris! Pourquoi pas à Lille, une faculté toute voisine? Comment pensait-il qu'on pût le soutenir à Paris, quand on avait à peine de quoi vivre en province? Arthur, sans s'en rendre compte, exhiba une lettre où son ancien ami, Arsène Lassagne, lui annonçait qu'il avait trouvé pour lui une place de maître d'études dans un pensionnat du quartier Latin.

— L'assagne! Tu es en correspondance avec ce mauvais drôle! — Fort heureusement pour moi. Ce « mauvais drôle », comme il vous plaît de l'appeler a une bonne position à Paris, dans une maison de commerce; il se tire parfaitement d'affaire et je ferai comme lui.

Tous ces arrangements troublaient singulièrement Mme Danny et sa fille. On consulta M. Werner, qui prit des renseignements. La pension Watreley était bien connue, bien achalandée, et l'offre était sérieuse. On avait besoin d'un sous-maire parlant bien l'anglais et l'allemand. Arthur avait une rare aptitude pour les langues étrangères; il était tout à fait en état de remplir le rôle qu'on lui destinait.

Il devait être défrayé de tout et gagner six cents francs par an; on lui garantirait plusieurs heures de liberté chaque jour pour suivre les cours de la Faculté de droit. Il dut même se rendre immédiatement à Paris, bien que l'on touchât aux vacances; la pension Watreley gardait, en effet, un certain nombre d'élèves qui se préparaient aux examens d'octobre, et Arthur devait faire son apprentissage sur cette petite phalange des refusés de juillet et de quelques pensionnaires exotiques dont les parents résidaient à l'étranger.

On prépara le trousseau à la hâte et moins de quinze jours plus tard, Arthur Danny quittait d'un cœur sec sa mère et sa sœur et se lançait dans la grande route libre qui mène à la fortune. C'était, du moins,

FEUILLETON DE LA GAZETTE

AMOUR DE JEUNE FILLE

par M<sup>me</sup> E. CARO

— Il ne m'aimait guère pourtant et me traitait brutallement.

— Ce n'est pas le moment de l'en souvenir, reprit Lise émue, sans pour lui demander pardon des chagrins que tu lui as faits. Quand je songe combien j'aurais pu l'aimer davantage, le rendre plus heureux, tout mon cœur se fonde de repentir.

— Elle éclata tout à coup en un torrent de pleurs: — Tu vas te rendre malade, dit-elle, est-ce possible? Est-ce raisonnable? Le passé est passé. Qu'est-ce que ça peut lui faire maintenant? Ça? Aie donc du courage!

— Je n'en ai pas! Je n'en ai pas! — Tout son être surexcité et tendu s'abandonnait maintenant; son esprit était déchiré par des regrets, des remords, les infinies et multiples tortures que s'infligent les âmes tendues devant la mort de ceux qu'ils ont aimés.

— Lise, allume une bougie; c'est lugubre tout ce noir dont nous sommes enveloppés. On dirait qu'on tombe... Et puis, sans tu... il me semble que j'ai faim... on a beau avoir du chagrin, cela ne nourrit pas.

— Lise releva son visage meurtri de larmes.

— Non... Veux-tu être gentille? Va... me chercher n'importe quoi... une croûte de pain, et un verre de vin... J'aime mieux ne pas passer devant cette chambre...

porta un bol de bouillon et quelque viande froide. Arthur s'était mis au lit.

— Ne me quitte pas, petite sœur; quand tu n'es pas là, il me vient des idées affreuses... Et surtout laisse la bougie allumée.

Lise resta près de lui jusqu'à ce qu'il fut endormi; elle descendit alors prendre part à la veillée funèbre avec sa mère et quelques voisines qui se succédaient, moitié par devoir pieux de charité, moitié par curiosité indiscrette.

Les funérailles réunirent un cortège relativement considérable. M. Danny était un enfant du pays, il avait des relations d'affaires avec beaucoup de gens, et avait rempli pendant de longues années ses modestes fonctions avec une admirable exactitude; les autorités jugèrent à propos de lui donner un témoignage public d'estime en assistant à ses obsèques; et les adjoints s'y trouvaient; le sous-préfet même parut un instant. Arthur conduisait le deuil. Il se fit remarquer par la dignité élégante de sa tenue et la convenance de son attitude. Il eut tout le succès de la journée.

— Quel joli homme, ce fils Danny! — Ou diable a-t-il pris ces manières du grand monde? — Comment est-il si pale... On voit qu'il a beaucoup pleuré, le pauvre! — Que fait-il? Le père ne laisse pas de fortune.

personnages, entendre de banales condoléances où il croyait voir les marques d'un intérêt tout personnel, il ressentit un chatouillement d'amour-propre qui ressemblait à de la satisfaction. Il en parlait encore le soir, dans la salle basse, à sa mère, à sa sœur, qui répondaient à peine, étendues et tristes, seulement par phrases courtes, déconues. De temps en temps, un silence se faisait. Arthur alors devenait soucieux.

— Il y a des formalités indispensables qu'il faudra remplir, dit-il après un de ces silences, relativement au testament?

— Celui de mon père, naturellement. Il n'était pas homme à partir sans avoir mis ordre à ses affaires... Il faudra de toute nécessité un inventaire.

— Ne t'occupe pas de tout cela, reprit madame Danny avec un peu d'impatience... Ton pauvre père avait, en effet, tout prévu, et depuis bien des années, nous nous sommes fait donatation mutuelle de tout.

— Nous sommes déshérités alors? — Qu'appelles-tu « déshérités »! Tout notre bien nous appartient, à ta sœur et à toi, après ma mort.

— En attendant, nous n'avons rien! On nous a frustrés. Je reconnais là toute la sollicitude dont on m'a donné tant de preuves... et le parti-pris de me tenir dans une misère honteuse et sordide.

— Tu figures-tu que nous soyons riches? — Riches ou non, s'écria-t-il avec emportement, il faudra pourtant bien qu'on s'arrange pour payer mes dettes.

— Quelles dettes?... Comment as-tu fait des dettes?... C'est vraiment difficile à imaginer... on ne me donnait jamais d'argent.

— Ou l'aurait-on pris, l'argent? Nous n'en avions pas.

fants!... Voilà!... C'est plus honnête... — Malheureux!... Attends au moins que ton père soit refroidi dans sa tombe.

— Ah! du mélodrame... des phrases à effet... Cela ne pouvait manquer... Si vous croyez que je me paierai de cette monnaie-là!

Il secoua la tête avec menace et se dirigea vers la porte.

— Arthur!... ne nous quitte pas ainsi, supplia Lise navrée.

— Laisse-moi tranquille, toi!... Qu'on me donne la paix... Ça ne coûte pas cher.

Il sortit, laissant sa mère et sa sœur atterrées. La révélation des dettes d'Arthur consternait madame Danny presque à l'égal de sa cynique brutalité. Contrainte depuis qu'elle existait à la plus pénible, la plus stricte économie, elle avait conçu une sorte de respect quasi-religieux pour l'argent, l'instrument sacré de la vie.

— Des dettes! disait-elle à sa fille. Est-ce que ton père... moi, nous en avons jamais eu pour un sou! C'est pourtant bien simple de ne pas dépenser plus qu'on n'a.

— Cependant, quand on n'a rien, ou si peu que rien? — On se prive, alors... On s'impose une vie dure, comme nous l'avons fait, sans nous plaindre, le pauvre Charles et moi... afin que vous soyez plus heureux que nous, et non pas pour que le fruit de nos peines soit dissipé et jeté par les fenêtres en fantaisies ou en ribotes.

Finalement, les dettes, qui se montaient à quelques centaines de francs, furent payées. Arthur n'en témoigna ni contentement, ni reconnaissance. Il s'y attendait et accepta cette liquidation avec une hauteur indifférente, et n'épargna même pas quelques réflexions piquantes sur l'amer déplaisir que madame Danny ne pouvait cacher.

Cependant, il s'était remis à travailler avec plus de zèle qu'il n'en avait jamais montré. Son patron se louait de lui, M. Werner aussi; à la fin de l'été, il fut

Lettre de Berlin.

(De notre correspondant particulier.)

Berlin, 1<sup>er</sup> décembre 1891.

La grande discussion sur le budget. — Une situation singulière. — La troisième journée. — Discours de M. Richter. — Réponse équivoque du chancelier.

B. — Il y avait longtemps qu'un débat politique de si haute importance ne s'était déroulé devant le Reichstag. Cette assemblée a un pouvoir surtout négatif. On ne peut pas faire une loi sans elle. Mais ses votes glissent sur le derme du gouvernement comme la grenaille sur le dos d'un éléphant, et une mesure votée par elle seule est sans portée, tant qu'elle n'a pas l'adhésion du Bundesrath, délégation des souverains confédérés.

Le Reichstag a eu le temps de comprendre cette situation et de s'y plier. Pendant de longues semaines, ses séances sont remplies par la minutieuse mais maussade discussion des textes législatifs proposés par le Bundesrath. C'est par accès seulement qu'il se hausse au niveau des chambres de nations où les institutions représentatives sont comprises de façon plus libérale. Sous le régime Bismarck, on assistait de la sorte à quatre ou cinq grandes séances par an. L'intérêt passionné qui s'attachait aux paroles du chancelier de fer dominait tout. Il parlait au Reichstag sans lui céder le peu de cas qu'il faisait de lui et s'adressait en réalité à la nation et même à l'Europe. Ensuite, les deux principaux orateurs de l'opposition, MM. Windthorst et Richter, qui taillaient quelques érupions et le mettaient de fort méchante humeur. On avait pu croire ce genre de spectacle disparu avec les deux acteurs principaux. Le débat de trois journées qui vient de se greffer sur le budget de 1892 montre qu'il n'en est rien.

Vos lecteurs connaissent par le menu le discours du comte Caprivi, et je leur ai, dans une précédente lettre, raconté la séance de samedi. Celle d'hier, lundi, n'a pas présenté un moindre intérêt. Les trois partis qui n'avaient pas encore fait entendre leur voix : le centre catholique, les Polonais et les progressistes, ont donné. M. de Huehne a parlé pour les catholiques; M. de Koscielski, pour les Polonais; M. Richter enfin, au nom de la gauche libérale.

L'impression qui se dégage inévitablement de tous les discours prononcés — je ne fais d'exception que pour les orateurs comme MM. Bebel ou Payer, qui n'ont rien à ménager — c'est celle de la gêne et du manque de franchise. La situation est singulière : les partis du cartell — conservateurs et nationaux-libéraux — constituaient l'indéfectible rempart du prince de Bismarck. Dans les conversations, dans la presse, un grand nombre de ceux qui s'y rattachent font une guerre sourde au gouvernement actuel. « Ils en sont à empoisonner les fontaines » suivant l'expression d'un journal libéral. Mais en séance publique ils se terrent, ou se contentent de faire à l'ex-chancelier des oraisons funèbres élogieuses, tout en protestant de leur confiance pour son successeur. En réalité, ils n'osent pas autrement, parce que leur opposition atteindrait l'empereur qui règne, gouverne, administre et maître absolu du détail comme de l'ensemble.

Tandis que les partis gouvernementaux par excellence restent défilants et inquiets, les libéraux progressistes courent de fleurs le chancelier actuel, le félicitent sans cesse d'avoir rompu avec le régime bismarckien, et lui prodigent les témoignages de leur confiance. Cela est extrêmement désagréable au comte Caprivi, qui se juge compromis en telle compagnie. « L'alliance que m'offrent les libéraux m'est désagréable », disait-il à la fin de février dans le discours sur les primes de rengagement aux sous-officiers. C'est pour cela que je suis joyeux de voir une fois M. Richter contre moi. Les progressistes n'ignorent pas ces sentiments. Et précisément pour cela ils redoublent d'amabilités, car ils n'aiment pas M. de Caprivi pour lui-même, et s'ils se pendent aux basques de sa tunique, c'est surtout pour le compromettre aux yeux des conservateurs et pour élargir le fossé qui sépare le gouvernement actuel des ci-devant Kartellbrüder.

Il en résulte que M. de Caprivi n'a pas d'ennemis déclarés, en dehors des partis réputés subversifs, mais qu'il n'a pas non plus d'amis sûrs. Le centre catholique est peut-être la fraction qui l'appuie avec le plus d'entrain et le moins d'arrière-pensées. Mais, s'il a gardé les

traditions de Windthorst, ce parti y saura mettre le prix.

Le chancelier actuel représente la pensée personnelle de l'empereur, et ne représente que cela. C'est à la fois sa force et sa faiblesse.

Le discours de M. Richter a été l'événement capital de la séance d'hier. L'orateur progressiste souffre d'un excès de facilité. Sa parole est trop abondante. Il ne fait grâce à aucun développement et se répète parfois. Mais il a l'esprit si délié, l'allusion à la fois si directe et si fine, un talent si rare pour débrider les équivoques et de dégonfler les enflures de style de ses contradicteurs, qu'on l'écoute toujours avec plaisir. Il a fait cette fois-ci passer un mauvais quart d'heure à M. de Fregge, député saxon qui, dans la séance de samedi, avait pris la parole au nom des conservateurs.

M. Arend, au Landtag, et M. de Fregge ici sont comme deux frères qui portent le même bonnet; tous deux ont écrit sur ce bonnet le mot : « étalon d'argent ». Leurs opinions en économie politique sont si semblables qu'ils ont en commun publié une brochure sur le traité de commerce avec l'Autriche : Berlin, chez Apolant, 50 pfennig. (On rit.)

Cette brochure renferme les vis discours que tous deux ont fait entendre au congrès de la réforme de l'impôt, contre le nouveau traité de commerce et contre le chancelier de l'empire. Comme M. de Fregge a été brave devant ce congrès ! Il y engageait tous les patriotes à élever en loyale et vaillante indépendance leur voix avertisseuse (hilarité à gauche), tous les propriétaires conservateurs à crier au gouvernement qu'il s'engageait dans une fausse voie et il terminait son discours, non pas par *Valeant consules*, mais par ce cri, beaucoup plus beau, qu'il adressait au chancelier : *Moriturus salutat*. (Bruyante hilarité.)

M. de Fregge en voulait alors si fort à M. de Caprivi qu'il désirait qu'il en coûtât personnellement au chancelier. Il proposait de supprimer aux ministres leurs traitements et de les payer en nature, afin qu'ils attachassent du prix aux produits du sol allemand (hilarité). Il disait : « J'applaudirais joyeusement si aujourd'hui encore une partie des fonctionnaires de l'Etat étaient rémunérés au moyen de produits du sol, oui, même le chancelier de l'empire (grande hilarité et marques d'adhésion sur les bancs des agrariens), alors ce puissant seigneur aurait en tout temps des entrailles pour les misères de l'agriculture. Considérons cela comme une plaisanterie agraire (très bien !), mais elle renferme une sérieuse pensée patriotique » (grande hilarité). Si M. de Fregge croit avoir mis en avant une sérieuse pensée patriotique il ne manquera pas de la reproduire, sous forme d'amendement, quand viendra la discussion du budget de la chancellerie (on rit).

Messieurs, quand, samedi soir, je lisais ces choses dans la *Kreuzzeitung*, je m'attendais à ce que M. de Fregge attaquerait vivement, aussi au Reichstag, M. de Caprivi. Grande a été ma surprise : il a été d'une politesse exquise, au point qu'en Saxe même on ne saurait être plus poli (grande hilarité). Il a déclaré qu'il ne parlerait pas du traité de commerce parce qu'un conservateur ne parle pas de choses qu'il ne connaît pas. Pourquoi donc M. de Fregge a-t-il, il y a deux mois déjà, publié une brochure sur le traité austro-allemand. Le connaissait-il alors mieux qu'on ne le connaît aujourd'hui ?

L'exemple de M. de Fregge était très bien choisi par M. Richter pour montrer combien différent est le langage d'un grand nombre de conservateurs hors du parlement et dans le parlement et pour mettre la droite dans ses petits souliers. L'orateur progressiste voyant ses collègues conservateurs en cette pitoyable posture, n'a point été pris de miséricorde. Au contraire : il s'est donné la joie de marcher sur leurs cors aux pieds, si vous voulez bien me passer cette figure horriblement familière. Il a traité brutalement la question qu'il ne faut aborder qu'avec les plus précautionneuses périphrases, la question Bismarck :

M. Buhl, a-t-il dit, pense que le pays est mécontent de la retraite du prince de Bismarck. Je n'ai pas trouvé trace de ce mécontentement en dehors des partis du cartell. Il est un produit secondaire de la dissolution de ces partis. Les admirateurs personnels du prince de Bismarck sont d'autant plus mécontents que l'attitude de l'ex-chancelier leur rend chaque jour plus difficile de lui rester fidèles. Les gouvernements sont mécontents de ne pas trouver dans la bouche du chancelier actuel les impératifs catégoriques de son prédécesseur. Il leur manque un mot d'ordre clair, un ordre de marche. Qu'ils prennent courage, ça viendra bien !

M. Buhl a su adroitement concilier son adhésion et son admiration pour le précédent chancelier avec sa confiance vis-à-vis du nouveau. Il se contente, vis-à-vis du premier, de la religion des souvenirs, comme les messieurs qui, au terme de chaque banquet politique, portent un toast à Bismarck et le télégraphient à Friedrichsruhe. Vous traitez M. de Bismarck en disparu, quand vous êtes ici.

calme. On n'avait plus à compter avec l'humeur impérieuse, l'égoïsme démesuré du jeune homme, et l'inquiétude où la tenaient ses habitudes dissimulées, son caractère sournois, se trouvait un peu réglée au loin par l'absence.

Comme il l'avait promis, il écrivait de temps à autre ; ses lettres étaient satisfaisantes ; elles ne parlaient, il est vrai, que de lui, mais c'était justement ce qui intéressait sa mère et sa sœur. Il semblait assez content de son sort, de son patron, de ses élèves, et manifestait toujours une confiance démesurée en son avenir. Cette confiance finissait par gagner madame Dany et sa fille.

Un jour que Lise, assise devant la table de la salle basse, s'occupait à plier du linge, rapporté le matin même de la lessive, madame Dany, avec de grandes révérences empreintes, introduisit cérémonieusement M. d'Esparvis, qui s'était présenté chez elle au moment où elle se disposait à sortir. Lise, rouge comme une fraise, se leva, et repoussa vivement la table lourdement chargée. Les jeunes filles n'aiment guère à être surprises dans l'exercice des travaux de ménage : elles se figurent d'ordinaire que ces humbles occupations portent atteinte à leur prestige. Lise, encore très enfant, se trouva un instant humiliée, comme rabaisée aux yeux de Bertrand ; pourtant, son bon esprit, son courageux jeune cœur réagirent bientôt contre cette fausse honte, et ce fut avec beaucoup de simplicité et de bonne grâce qu'elle s'excusa de sa tenue de ménagère et détacha les cordons du tablier destiné à protéger sa robe de laine noire contre les duvets du linge. Bertrand sourit.

— Je suis habituée à toutes ces petites pratiques ; dans une maison comme celle de mon père, avec un bataillon de filles de tout âge, il faut s'attendre à en trouver toujours une en tenue de combat. Mes sœurs s'entendent d'ordinaire pour être de semaine à tour de rôle, comme au régiment.

— Et moi qui suis ici tout le régiment, je suis de semaine toute l'année.

Et plus loin, parlant du discours de M. de Caprivi :

Vous faisiez front contre Friedrichsruhe. Il a paru ces jours derniers un livre d'un admirateur de l'ex-chancelier intitulé *Le prince de Bismarck dans la retraite*. C'est une collection de tous les reproches que celui-ci a formulés contre la politique intérieure et extérieure de son successeur. Je ne sais pas si le chancelier de l'empire connaît ce livre. Si non, c'est par hasard que dans son discours de vendredi il a effleuré l'une après l'autre toutes les fleurs du bouquet de griefs qu'il renferme...

Ainsi directement mis au pied du mur, le général Caprivi a cru devoir prendre de nouveau la parole. Ce militaire connaît toutes les nuances du langage et sait mieux que personne avoir l'air de dire une chose qu'il ne dit pas.

Le préopinant, — c'est ainsi qu'il s'est exprimé, — a cherché à prouver que je me suis battu sur deux fronts à la fois et ai attaqué mon prédécesseur. L'écrivain qu'il a fait allusion n'est pas tombé sous mes yeux. J'évite tout ce qui pourrait troubler en moi le sentiment de reconnaissance envers le grand homme qui a participé à la création de l'Allemagne unie.

Le télégraphe a résumé cette phrase en disant que le chancelier a protesté que son discours ne visait point son prédécesseur. Lisez-la avec soin, vous verrez qu'elle ne dit pas cela; elle est suggestive et grosse de reproches voilés.

Mais je m'aperçois que du débat sur le budget, je ne vous ai montré seulement que les épiques dont il a été assaisonné. L'espace me manque pour entrer dans le fond du sujet. Il suffira du reste de dire que tous les orateurs ont réclamé une grande circonspection dans les nouvelles dépenses militaires et que tous, ou à peu près, ont interprété la phrase du chancelier sur les augmentations d'effectifs rendus possibles par l'accroissement de la population en ce sens que la réduction à deux ans du service dans l'armée active en serait la conséquence obligée. Le général de Caprivi a refusé d'interpréter sa pensée et n'a dit ni oui ni non. Tout le monde a été d'accord pour dire que la situation économique est grave ; mais sur les causes du malaise, *tot capita, tot censuræ*. Pour les uns, l'Allemagne est minée par un excès de protectionnisme agricole, pour les autres elle souffre d'un trop grand liberté des échanges. Les conservateurs dénoncent la Bourse et les juifs ; les progressistes, le militarisme et les droits sur les céréales. Le débat peut se poursuivre longtemps de la sorte sans aboutir.

NOUVELLES POLITIQUES

— Le tribunal correctionnel de la Seine a condamné hier le *Figaro* à 500 fr. d'amende pour avoir ouvert une souscription destinée à payer l'amende infligée à l'archevêque d'Aix.

Il semble que la situation parlementaire s'embrouille en Italie. L'émotion causée par le discours du comte Kaloky sur l'indépendance du St-Siège, l'accueil plus que froid fait au programme financier de M. Luzzati en sont les principales causes. Le ministère va s'efforcer d'obtenir un vote de confiance sur sa politique ecclésiastique en faisant au besoin, dans ce but, des déclarations très anti-cléricales. Il voudrait n'aborder les questions budgétaires qu'une fois consolidé par ce premier vote.

— Dans sa séance d'hier, la Chambre italienne a voté, par mesure d'économie, la suppression du cheval des chefs de compagnie d'infanterie.

— Les affaires de Livraghi se gâtent. Les témoignages sont terminés. La part que l'accusé a prise au meurtre du malheureux Gétéon, éclate à tous les yeux. Le ministère public requiert contre Livraghi la peine de la prison cellulaire, et la mort contre Abdel Rahman son co-accusé arabe.

— Hier, un très vil incident s'est produit au Reichstag allemand. Au cours de la discussion le député socialiste Heine a dit : « Nous ne voulons pas de votre drapeau noir-blanc-rouge. Nous voulons aller de l'avant sous les plis du drapeau rouge. » Le président l'a rappelé à l'ordre au milieu des applaudissements de l'Assemblée.

— Les populations polonaises de la Prusse orientale organisent une série de meetings pour réclamer l'extension de l'enseignement de la langue polonaise dans les écoles de cette province. Le premier meeting se tiendra le 6 décembre, à Lessen, district de Graudenz.

La décision de considérer 1892, centième anniversaire du dernier partage de la Pologne, comme un centenaire mérite rencontre l'approbation générale. Toutes les classes de la société dans la Pologne prussienne, russe, autrichienne porteront exclusivement des vêtements noirs.

La conversation s'engagea sur un ton de familiarité simple, si encourageant, que Lise craignit un instant de voir sa mère entamer l'interminable chapitre de ses lamentations et la confiance même de ses soucis les plus matériels. Pour prévenir ce désastre, elle s'ingénia à varier les sujets de conversation et déploya une animation qui lui donnait une grâce de plus. Bertrand, charmé, prolongea l'ayant et un coup de marteau à la porte extérieure avait enlevé soudain madame Dany de sa chaise, car c'était un tic chez elle de courir toujours au-devant de l'événement, le jeune capitaine profita de sa courte absence pour demander à Lise s'il n'y avait plus aucun espoir de la rencontrer jamais chez les Werner.

— J'y vais quelquefois... toujours en vain... disait-il avec chagrin.

— Nous étions si tristes ici ! Je n'aimais pas à laisser ma mère seule, même pour une heure.

— Et la musique ?... le piano ?...

— Abandonnés, comme le reste... Mais ma mère exige que je reprenne mes études...

— Comme elle a raison, madame votre mère !...

A-t-on l'idée d'une jeune personne qui ne joue pas du piano ? Ce serait contre nature... Ainsi, vous devez reprendre vos habitudes ? C'est toujours entre cinq et six heures, n'est-ce pas, que vous allez chez madame Werner ?

Sans défiance, elle répondit :

— Oui, généralement vers cinq heures.

Madame Dany rentra, une lettre à la main.

— C'est d'Arthur !

Bertrand se leva et prit congé.

A partir de ce jour, Lise rencontra souvent M. d'Esparvis chez madame Werner ; il prit l'habitude aussi de lui faire presque chaque semaine une visite chez sa mère, à la grande satisfaction de madame Dany, flattée dans sa vanité et distraite dans son ennui ; si modeste que fut Lise, elle ne pouvait se dissimuler le goût vif de Bertrand pour elle et tout ignorant qu'elle était des usages du monde, son ins-

Les adversaires du chancelier Caprivi, qui l'accusaient d'avoir déjà fait trop de concessions aux Polonais, vont trouver dans ces faits de nouveaux aliments à leur polémique.

— Le roi et la reine de Wurtemberg feront, dit-on, dans le courant de janvier, une visite à la cour de Berlin, où Charles I<sup>er</sup> n'avait jamais paru depuis 1870.

— Le prince de Bismarck et le comte Herbert sont arrivés le 30 novembre à Ratzebourg (Lauenbourg). La population de cette ville leur a fait une réception grandiose. Le prince a déclaré aux membres de la municipalité qu'il tient à prouver, par sa visite, qu'il n'est plus Berlinois, mais Lauenbourgeois de cœur.

— M. Balfour, l'ancien vice-roi d'Irlande, qui vient d'être nommé premier lord de la Trésorerie a, dans un important discours prononcé mardi après midi, réclame avec la plus grande netteté pour l'Irlande l'institution de conseils généraux, c'est-à-dire un gouvernement local.

Les organes de la majorité ministérielle ne font pas à cette évolution un encourageant accueil. Le *Standard* croit qu'une grande partie des unionistes et des Irlandais royalistes ne se déclareront pas en faveur du projet sur le « local government » pour l'Irlande. Le journal conservateur déplore l'introduction de cette mesure, qu'il trouve inopportune, à cause de l'expiration prochaine des pouvoirs du Parlement et de l'opposition qui y feront sûrement les gladstoniens.

— Le *Daily Chronicle* dit que lord Dufferin est peu disposé à accepter l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris. La candidature de sir Francis-C. Ford, actuellement à Madrid, aurait des chances de succès.

— La crise ministérielle roumaine se confirme.

— Les dépêches parlent également d'une crise ministérielle en Grèce. Nous ne sommes pas encore au clair sur les causes de cet événement.

— La dette publique des Etats-Unis a diminué pendant le mois dernier de 570,139 dollars. L'encasse du Trésor est de 748,356,750 dollars, ou, en chiffres ronds, 3 milliards 744 millions de francs !

Les événements de Chine.

Bruxelles, 2 décembre.

Le père van Aertsclaer, supérieur des missions chinoises de Scheut, a fourni quelques renseignements sur les missions belges dans le Céleste-Empire. Il considère la situation comme très grave ; il ne se fait aucune illusion sur la réalité d'un massacre. La famine dévaste en ce moment le centre et le sud-ouest de la Chine, les semences n'ont pas germé à cause de la sécheresse, et la récolte a tout à fait manqué. Il suppose que les désordres ont commencé dans l'est et il attribue l'agitation actuelle à des sociétés secrètes. Actuellement, la Chine est gouvernée par une dynastie mongole, ce qui est la cause de l'opposition des Chinois. Les sociétés secrètes profitent de cette situation et excitent la population contre les chrétiens et le gouvernement ; des placards séditieux préchent ouvertement la révolte ; des bandes de pillards ne se trouvent pas à plus de cinquante lieues de Pékin, qui n'est pas à l'abri d'un coup de main. Les rebelles parcourant des quinze lieues par jour, et si les massacres annoncés se confirment, ce sera un désastre épouvantable, car il y a dans la Mongolie environ six mille cathédrales. Le père van Aertsclaer n'a pas encore reçu de réponse aux dépêches qu'il a envoyées, ce qui le plonge dans une profonde inquiétude.

Londres, 2 décembre.

Le *Daily Telegraph* dit que les missions protestantes anglaises n'ont aucun représentant ni aucune agence dans les centres où ont lieu des désordres en Chine et que les missions catholiques de Chine ne sont pas administrées de Londres, mais que la propagande y est faite par des prêtres français et belges.

INFORMATIONS DIVERSES

— Une dépêche de Roubaix annonce qu'un terrible incendie a éclaté dans l'établissement Wibaux-Florin, comprenant une filature de coton, une teinturerie avec apprêt, tissage, retorderie, moulage et préparation. Les magasins de vente sont entièrement détruits, le feu menace la teinturerie et la filature. Les bureaux de la caisse de liquidation du marché à terme ont été brûlés. Les pompiers de toutes les communes voisines sont accourus et, après trois heures de laborieux efforts, sont rendus maîtres du feu. La filature a pu être préservée. Un millier d'ouvriers vont se trouver sans travail. Les dégâts dépassent un million.

— Le *New-York-Herald* annonce, pour aujourd'hui ou demain, une violente tempête sur la Manche.

— A Londres, on ne s'occupe que du procès intenté par lady Russell, femme de 21 ans, à son mari le comte Russell, petit-fils de lord John Russell, ancien premier ministre whig, afin d'obtenir un jugement de séparation de corps et de biens. Elle accuse son mari de divers actes de brutalité à son égard. Le comte et la comtesse Russell, mariés au mois de février 1890, n'ont vécu ensemble que six mois.

— Certes, non, chère maman.

— Dame ! je ne sais pas, moi !... Tu es si singulière... C'est un excellent jeune homme, très poli...

— Un peu plus que poli, même, je crois...

— Tu ne vas pas te figurer qu'il est amoureux de toi, par hasard ?

— Quelle idée !... Je ne suis pas folle ! s'écria Lise, humiliée et froissée par cette brusque attaque dans les profondeurs les plus voilées de son âme... Je craignais seulement que cela ne fût pas convenable...

— Convenable ?... Est-ce que tout ne se passe pas d'une façon irréprochable ?... Je suis là, je le reçois ; il est très bien élevé, très respectueux. Y a-t-il quelque chose à reprendre dans ses paroles ou son attitude ?... Je m'étonne que tu t'imagines m'apprendre les convenances...

— Oh ! je n'ai pas cette idée-là, bien sûr, et je suis très heureuse que tu sois contente, s'écria Lise, joyeuse d'avoir à si bon compte imposé silence aux laquais représentations de sa conscience.

— Oui, certainement, je suis contente... Cependant, dit madame Dany, tout l'esprit nonchalant et étroit se mettait en branle peu à peu, et voyait apparaître confusément des objections, des doutes, il ne faudrait pas te monter la tête, toi !... Tu sais, un officier, c'est un oiseau de passage ; ça arrive un beau matin, ça chante ses plus jolis airs, et ça décampe un beau soir... En voilà pour la vie ; on ne se voit plus.

— Oui ! je sais, murmura Lise.

— Et puis, un monsieur comme celui-là... un baron, je crois, il ne se mariera que dans l'aristocratie, et il lui faudra des mille et des cent, pour soutenir son rang... Ainsi ne va pas te figurer...

Lise, prête à pleurer, s'écria :

— Je ne me figure rien... suis tranquille, je sais trop ce qu'il est, et ce que nous sommes.

(A suivre.)

CONFÉDÉRATION SUISSE

Conseil des Etats. — Le Grand Conseil de Genève a procédé hier à l'élection des deux députés au Conseil des Etats.

Voici le résultat du scrutin : Bulletins distribués 86 ; retrouvés 86 ; annulés 2 : valables 84 ; majorité absolue 44.

MM. F. Rainsin et Ed. Odier sont élus, le premier par 51 voix, le second par 50.

M. Vautier en obtient 34, M. Binder 32. Voix égrenées 5.

Les deux élus ont prêté immédiatement le serment de leurs fonctions.

Nous avons dit que G. Pictet, député sortant, avait décliné une réélection. Certes, la députation de Genève à Berne perd en lui un membre aussi dévoué qu'expérimenté dans les affaires fédérales. Mais le Grand Conseil, pour remplacer M. Pictet, ne pouvait choisir mieux qu'il ne l'a fait : M. Odier est un juriste de mérite et un citoyen depuis longtemps rompu à la vie publique ; c'est, de plus, un esprit libéral et un parlementaire qui a sa place marquée au Conseil des Etats. On peut être certain qu'il y représentera dignement Genève.

Liberté religieuse. — M. P. Isler, à Wohlen (Argovie), condamné, sur une plainte de l'autorité ecclésiastique, à une amende de 24 fr. et aux frais (1 fr. 40), pour trente-trois leçons de religion manquées sans excuse par son fils, a recouru au Conseil fédéral. Celui-ci a écarté le recours comme non fondé, estimant que c'est sans raison que le recourant en appelle à la liberté de conscience et de croyance. En effet, il n'a jamais déclaré que son fils ne fit pas partie de la corporation religieuse dont il s'agit, non plus qu'il voulait en sortir ou que, tout en appartenant à cette corporation, il voulait retirer son enfant de l'enseignement religieux que l'on y donne. Il s'agit donc purement et simplement d'infractions aux règlements scolaires.

Militaire. — Sur la demande de l'administration militaire fédérale, la compagnie du Central a étudié le plan de construction d'un quai d'embarquement et de débarquement à la station du Wylerfeld, à l'usage des établissements militaires du Bundenfeld. Les frais sont évalués à 30,000 francs, plus la construction d'une voie reliant la ligne du Central au Bundenfeld. La compagnie s'est offerte à en payer la moitié. La dépense incombant à la Confédération serait de 20,000 francs.

Littérature immorale. — L'Association suisse contre la littérature immorale fera donner ces jours prochains, par M. le pasteur Naef, une série de conférences sur le danger que cette littérature fait courir à la jeunesse, à la famille et à l'Etat. Elles auront lieu le 4 décembre à Neuchâtel, le 6 à la Chaux-de-Fonds, le 7 à St-Imier, le 8 à Sonvilier, le 9 à Courtelary, et le 10 à Bienne.

Histoire d'un bulletin de vote.

Porrentruy, 2 décembre.

L'histoire du bulletin « Cuius est un cochon » n'est pas finie ; M. Cuenat tient à la faire durer.

Le nouveau préfet, à peine installé, actionne en dommages-intérêts le rédacteur du *Pays*, M. Dancourt, avocat, et deux autres citoyens, MM. Hublard et César, pour injures par la presse.

Le chiffre de l'indemnité réclamée n'est pas articulé ; l'exploit s'exprime sur ce point comme suit : « des dommages-intérêts à régler conformément à la loi et dont le chiffre dépassera la compétence du tribunal de district en dernier ressort. » La compétence du tribunal est de 400 francs. M. Cuenat va donc demander un chiffre supérieur, de telle sorte que si le jugement de première instance ne lui plaît pas, il en puisse appeler à Berne. Après le Grand Conseil, ce sera donc la cour d'appel qui aura à s'occuper du fameux bulletin « Cuius est un cochon », et de ses conséquences.

« Les malins, dit le *Pays*, prétendent que si M. Cuenat se paye la fantaisie folichonne de ce procès cocasse, c'est pour se remettre à l'aise et assurer sa contenance dans quelques jours quand il fera son entrée au Conseil national. L'histoire du « cochon » a fait rire la Suisse d'un bout à l'autre, et comme les Chambres fédérales se réunissent lundi, M. le conseiller national-préfet de Porrentruy appréhende un peu les sourires narquois de ses amis. Il pense qu'arrivant à Berne avec le dossier d'un procès sous le bras, cela changera les idées peut-être et lui redonnera un peu de ton. »

M. Welti à Bâle.

Bâle, 2 décembre.

Environ 2000 personnes assistaient à l'Assemblée de la Burgvogtei devant laquelle M. Welti, conseiller fédéral, a défendu le projet d'achat du Central. Elle a fait au chef du département fédéral des chemins de fer le plus chaleureux accueil.

M. Brenner conseiller national, a ouvert la séance par un salut de bienvenue à M. Welti et par un court exposé de la question, puis M. Welti a pris la parole.

M. Welti a traité en première ligne la question des tarifs. Quand le commerce paye 1 de droit de douane, il paye 1 1/2 de frais de transport. Mais les droits de douane sont fixés par les pouvoirs publics, tandis que les tarifs de transport leur échappent (sous cette ré-

DÉPÊCHES

Lucerne, 3 décembre. — Le Grand Conseil a terminé en premier débat la discussion de la nouvelle loi sur l'impôt. Il a décrété ensuite une subvention de un million pour le chemin de fer Huttwyl-Willisau-Wohlhusen.

Londres, 3 décembre. — The Daily Chronicle publie une dépêche de Tien-Tsin aux termes de laquelle Li-Hung-Chang a déclaré au consul britannique que le mouvement de Mandchourie était une simple expédition de malfruits. Dans la région de Tien-Tsin et de Pékin tout est tranquille.

Paris, 3 décembre. — L'évêque de Bayonne fait publier dans la Semaine religieuse une note relative aux incidents de dimanche. Il en résulte que l'évêque a simplement affirmé son respect pour les institutions de la France.

Ed. FEHR, éditeur.

ETAT-CIVIL DE LAUSANNE

MARIAGES AFFIÉS DANS LA SEMAINE

Joseph-Jean-Baptiste Albertoni et Marie-Madeleine-Catherine Giannini. — Jacob-Wilhelm Max Lecher et Jeanne Rouiller. — Charles Bussy et Jenny-Catherine Griessen. — Marc-Etienne Viret et C-rolino Viret, née Jaccard. — Jules Chapalain et Elisa Wäber. — Louis-Henri Dubuis et Elise Caillat. — Alired DelSSERT et Clotilde-Louisa Ponci.

NAISSANCES INSCRITES DANS LA SEMAINE

Le 9 novembre. Gustave-Emile Chantrens, de Romandier. — Le 22. Charles-Fritz Kleinmann, Allemand. — Louis-Emile Maulaz, de Saint-Saphorin (Lavaux). — Le 23. Alice-Marguerite Guignard, de Vaulion. — René-Alice Piquet, du Chenit. — Julie-Henriette Schenckberg, Bernoise. — Le 24. Wilhelm-Rodolphe Teuscher, Bernois. — René Clotilde Simond, de Grandevant. — Marcel-Charles-Jean Pillet, de Cuarnens. — Charles-Edouard Guichoud, de Commagy. — Le 25. Jeanne Marguerite Decollogny, d'Apples et Reverolles. — Le 26. Berthe-Louise-Henriette Fard, d'Yverdon et Gressy. — Henri-Louis Magnenet, de Vaulion. — Le 27. Marguerite Harin, Bernoise. — Emile-Gabriel Jauret, Français. — David-Numa Burdet, de Method.

Tachée de jus.

« Dites à Murray, » écrivait Sidney Smith à un de ses amis, « que j'ai été profondément impressionné, l'autre jour, de la politesse de Miss Markham. En découvrant une perle, j'ai fait par accident jaillir sur elle le jus, qui l'a convertie de tache, et cependant elle a le bon goût de prétendre qu'elle n'en avait pas reçu une seule goutte. »

Qu'on y songe ! Une dame s'habillant élégamment pour l'occasion, dont la robe est entièrement tachée par un vieux maladroit qui était assis étranger à l'art de découper qu'à celui de la navigation ; pourtant elle revient à sa mauvaise humeur. Une telle femme en société est véritablement une sainte, et elle aurait pu digérer la perdit et le jus avec autant de calme que si elle les avait ignorés. C'était le triomphe d'un estomac et d'un système nerveux en parfaite harmonie ; car les nobles sentiments sont entièrement subordonnés au système gastrique. Mais comme nous différons sous ce rapport ! Voici ce que dit un de nos correspondants : « J'étais malade depuis trois mois et mon état ne faisait que s'aggraver de plus en plus. Les médecins me traitaient pour la gastrite, ils recommandaient l'application de cataplasmes et, comme régime, la soupe et le lait, ce qui m'affaiblissait bientôt à un tel point que je ne pouvais plus travailler. Je ne digérais plus rien. Or, qu'est-ce que la gastrite ? Simplement l'indigestion aiguë ou dyspepsie. La cause est généralement due à une surabondance dans les aliments, c'est à dire, à manger au-delà des facultés digestives que nous possédons. Les symptômes se manifestent par une salive pâteuse, la langue chargée, des douleurs d'estomac, un goût vicieux, des maux de tête, des vertiges, des douleurs rhumatismales, le découragement, parfois un peu de jaunisse ainsi que d'autres maux. Par suite d'une diminution des facultés digestives, la nourriture n'est pas convenablement emmagasinée dans l'estomac de manière à ce que chaque partie soit soumise à l'action du fluide digestif. Il en résulte une fermentation et des gaz ou acides irritent s'en dégagent. Le malade se plaint alors d'un airdissement, de distension, de nausées, d'acidités et de flatuosités. »

L'auteur de la lettre dont nous venons de reproduire un extrait ajoute ensuite : « Ma santé s'est enfin promptement rétablie par l'emploi de la tisane américaine des Shakers ; veuillez en accepter l'expression de ma reconnaissance. »

Signé : P. Bézier, cultivateur, à St-Viaud (Loire-Inférieure), le 21 décembre 1891. « Vu pour légalisation de la signature ci-dessus, St-Viaud, le 21 décembre 1891, pour le maire, l'adjoint délégué, A. Bigeard. »

M. Bézier doit se féliciter d'une si prompte guérison, car la gastrite, ou indigestion aiguë, si elle n'est combattue, est sûre de revêtir le caractère d'indigestion chronique, ou dyspepsie, dont le traitement est souvent très lent et très difficile. Alors le virus se répand, par le sang, dans tout l'organisme, causant de nouvelles douleurs tout en aggravant les maux anciens au-delà de tout espoir de soulagement par aucun des traitements ordinaires. Tel est souvent le cas lorsque, comme il arrive fréquemment, le foie, les reins et la vessie sont affectés, amenant alors une véritable dégénérescence et enfin la destruction de ces organes, avec les vives douleurs de la goutte et du rhumatisme. Bien que la tisane américaine des Shakers ait été couronnée de succès dans des cas extrêmes, il est toujours beaucoup plus sage d'avoir recours dès les premiers symptômes de faiblesse ou de dérangement dans les fonctions digestives.

« Veuillez bien m'envoyer un flacon de votre tisane. Comme ma famille est nombreuse, je désire en avoir constamment sous la main. Elle a guéri ma femme, qui était malade depuis sept ans. C'est pourquoi j'ai fait en votre remède. »

Signé : Joseph Pillière, cultivateur, à La Pérouse, Launois-sur-Vence (Ardennes), le 6 mars 1891. « Vu pour légalisation de la signature de Joseph Pillière approuvée ci-dessus. Le Maire, (Signé) : E. Potier. »

Sans doute notre correspondant des Ardennes a vu, et si c'est la foi qui vous manque à vous qui lisez ces lignes, écrivez à M. Oscar Fanyan, pharmacien, 4, place de Strasbourg, à Lille (Nord), qui vous enverra gratis une brochure illustrée contenant des faits convaincants. Prix du flacon, 4 fr. 50 ; 1/2 flacon, 3 fr. Dépot : Dans les principales pharmacies. Dépot général — Pharmacie Fanyan, 4, place de Strasbourg, Lille. 6277

Succès musical sans précédent

Toutes les pianistes demandent chez Barrez-Luettie, à Roubaix (France), prix 4 fr. net, la Danse congolaise, à 4 mains, dédiée à M. Victor Vaisrier, inventeur des savons du Congo. Cette vogue inouïe est due surtout à l'introduction heureuse d'un accompagnement de tambourin. « Savon du Congo, dépôt génér., 35, rue Tupin, Lyon. »

Marché de Vevey du 1<sup>er</sup> décembre.

Froment, 12 sacs, de 25. — à 26. — fr. les 100 kg. Avoine, 30 sacs, de 18. — à 20. — fr. les 100 kg. Pommes de terre, 600 ch., de 1.10 à 1.30 fr. les 20 l. Foin, 25 chars, de 6.40 à 6.60 fr. les 100 kg. Paille, 29 chars, de 4.40 à 4.60 fr. les 100 kg. Beurre, de 1.40 à 1.50 fr. le 1/2 kg. Œufs, de 1.20 à 1.30 fr. la douzaine.

CHRONIQUE MUSICALE

Meyerbeer et Wagner.

Paris, novembre 1891.

Les directeurs de l'Opéra n'ont pas voulu quitter l'académie nationale de musique sans préparer une solennité en l'honneur du centenaire de Meyerbeer. Cette solennité a dégénéré en scandale : la soirée s'est terminée au milieu des chutes et des sifflets, grâce à l'interprétation inqualifiable que ces messieurs ont offerte au public. Faire siffler Meyerbeer à l'occasion de son centenaire, voilà une idée qui n'a pu germer que dans les cerveaux de MM. Ritt et Gailhard !

A propos de Meyerbeer et Wagner dont les noms tiennent alternativement l'affiche de l'Opéra depuis quelques semaines, MM. Soubies et Malherbe viennent de publier une petite brochure qui, sans jeter un jour très nouveau sur les relations des deux grands musiciens, ne manque pas d'un certain intérêt. Les quelques pages que comporte cet opuscule sont remplies de documents peu connus ou inédits, extraits de lettres et d'écrits de Richard Wagner lui-même.

De 1837 à 1842, il y eut entre Wagner et Meyerbeer un échange actif de lettres : on ne connaît guère les réponses de Meyerbeer, mais on peut affirmer quelles étaient sympathiques et amicales, car le ton de Wagner durant ces quelques années ne cessa pas d'être celui du disciple et de l'admirateur fervent. Voici quelques exemples du style qu'on trouve dans ces lettres : «.....Vous, mon cher maître, qui êtes la bonté et la bienveillance à mes-... Je n'attends en ce monde aucune aide de vous... Ne m'oubliez pas et recevez mes remerciements chaleureux pour les inappréciables services que me rend votre amitié... Je ne puis que vous dire éternellement : Merci ! Merci ! »

Grâce à l'intervention de Meyerbeer, Ritt fut reçu à l'Opéra de Dresde ; Wagner supplia son « honoré maître » de s'intéresser encore à lui afin d'obtenir du comte de Redern la représentation du Vaisseau fantôme à Berlin, et il ajoute, avec l'envoi de la partition : « L'espère pouvoir saluer de nouveau et bientôt mon seigneur et maître vénéré ; j'aspire à ce plaisir comme à un véritable baume ! »

« Votre bien sincère élève et serviteur. » Le mot élève aurait besoin d'une explication. Meyerbeer donnait-il des conseils à Wagner en lui critiquant ses œuvres ?

La brochure de MM. Soubies et Malherbe contient un document plus intéressant encore que la correspondance échangée entre les deux artistes. C'est un article assez développé, consacré par Wagner à l'appréciation du mérite de Meyerbeer. Destinée probablement à un journal quelconque, cet article est resté inédit jusqu'à maintenant, et c'est dans une vente d'autographes à Berlin qu'il a été découvert.

Ecrit tout entier de la main de Wagner, ce précieux document, non daté, remonte, dit-on, à l'après le caractère de l'écriture, à l'année 1842. Nous n'en citerons que quelques curieux passages. C'est ainsi qu'il commence :

L'apparition de la musique de Meyerbeer, surtout dans sa dernière œuvre, les Huguenots, a pris une consistance si solide et une importance si grandissante qu'il convient de lui assigner enfin sa véritable place dans l'histoire de la musique.

Toutes récentes et toutes fraîches sont encore les victoires qui ont élevé le nom de Meyerbeer à l'une des places les plus brillantes du ciel musical, et déjà elles ont conquis et traversé le monde civilisé ; elles ont, à leur tour, elles ne rencontraient encore aucun terrain civilisé, afin le sol pour permettre d'y bâtir un temple où l'on fêterait par la première fois l'art divin que ces victoires célèbrent.

Puis il s'étend en longs développements sur les œuvres de Meyerbeer, sur leur caractère, leur conception, les milieux qui les ont vu naître, et il ajoute :

Le besoin violent d'épanchements religieux dans les œuvres de Meyerbeer le jette-t-il sur un jour étonnant sur les profondeurs de la nature intime du maître ? N'est-ce pas là un trait qui justement rappelle à notre mémoire sa naissance allemande ?

La conclusion est une appréciation chaleureuse de la Bénédiction des poignards :

« En ce sens on ne peut rien concevoir de plus élevé. Nous comprenons que le point culminant, dans toute l'acceptation du mot, a été atteint et, de même que le plus grand geste éclatant s'il voulait, dans l'ordre d'idées de Beethoven, non pas même encherir

tive et de la commission centrale des comités de prud'hommes. Le projet impose aux patrons certaines obligations envers leurs apprentis, institue une autorité de surveillance, et un examen final avec diplôme d'ouvrier. Il se base sur ce fait d'expérience que l'une des causes des conflits entre patrons et ouvriers se trouve dans l'insuffisance de l'instruction professionnelle. C'est parmi les ouvriers incapables de gagner largement leur vie que se recrutent surtout les mécontents.

CANTON DE VAUD

Monument Davel. — Sommes reçues par le comité central en novembre : Montant des listes précédentes, 27,910 fr. — Personnel postal vaudois, 600 fr. — Collecte du Jeune dans les temples nationaux, 4,315 fr. 01. — Comité Davel pour le district d'Yverdon, deuxième acompte, 113 fr. — Société des amis de la Ponthaise, part du produit de la tombola, 200 fr. — L'Estafette, premier acompte de souscription, 100 fr. — Collecte des membres de la boucherie sociale de Lucens, 12 fr. 20. — Total, 33,250 fr. 21.

Aigle. — Les négociations entre la municipalité d'Aigle et MM. Chessex et Barraud pour l'établissement d'une grande usine électrique à Vuargny sont en bonne voie. Un arrangement définitif est à la veille d'être conclu.

Vevey. — Hier, dans l'église de Sainte-Claire, M. Jausserand, ex-prêtre de l'église romaine, aujourd'hui pasteur à Lestissac, a fait une très intéressante conférence sur l'évangélisation en France. Il a exposé aussi les motifs de sa conversion au protestantisme.

— On fait actuellement, place de la gare, à Vevey, des essais avec différents systèmes de pavages en bois. Si ces essais réussissent, le pavage en bois sera adopté pour d'autres quartiers.

Payerne. — Nous recevons le premier numéro du Journal de Payerne, organe libéral de la vallée de la Broye. Voici le passage le plus saillant de sa profession de foi :

« Persuadés que le bien et la prospérité de la patrie ne dépendent pas de l'omnipotence de tel parti politique, encore moins de l'oppression d'une partie des citoyens par une autre, mais au contraire du concours de toutes les aptitudes, de toutes les bonnes volontés employées dans un esprit de concorde et sur la base des concessions réciproques, nous désirons étudier les questions pour elles-mêmes et discuter des principes pour les principes, sans avoir à nous incliner jamais sous la pression d'aucune coterie. Nous nous inspirerons invariablement des doctrines démocratiques-libérales et indépendantes, franchement progressistes. Nous appuyerons énergiquement le principe de la représentation proportionnelle et nous voulons être en tout temps l'ami du citoyen indépendant, le soutien de l'opprimé, le défenseur de tous nos droits et de toutes nos libertés républicaines. »

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau confrère et nous faisons les meilleurs vœux pour son succès.

Broye. — Un assez grand nombre de marchés de tabac se sont conclus la semaine dernière dans la vallée de la Broye. Granges, Henniez, Sassel, Cheiry et Ménières ont vendu de 28 à 32 fr. — Corcelles 35 fr. On signale également quelques ventes à Missy, Conset, Villarey, Montagny, de 30 à 32 fr., Féguay et Yvonand de 28 à 30 fr.

LAUSANNE

La nouvelle poste. — Il passera encore de l'eau sous les ponts avant que Lausanne ait sa nouvelle poste. Aucun crédit ne sera demandé à l'Assemblée fédérale, dans sa prochaine session, pour l'achat des terrains de St-François. M. Louis Grenier a recouru contre le jugement rendu par le tribunal civil du district de Lausanne à la suite d'un premier recours contre la taxe des experts. La Confédération a fait de même. L'affaire est portée devant le Tribunal cantonal. On ne pourra songer à une expropriation définitive qu'après le prononcé de la haute cour.

Télégraphe. — Le bureau télégraphique de Martheray est ouvert. Des aujourd'hui les télégrammes arrivants seront portés gratuitement jusqu'à un kilomètre au-delà des succursales de Martheray, la Cité et la Ponthaise.

Club alpin. — Dans son assemblée générale du 21 novembre, la section des Diablerets du club alpin suisse a réélu comme président M. E. Dutoit, avocat. Les autres membres de son comité sont MM. André, professeur, Guisan, Grandjean et Rochat, notaire. L'assemblée a ensuite voté les comptes et le budget. Puis elle a approuvé le bail passé avec Mme Novveraz au Grand-Chêne pour un nouveau local des séances où seront installés la bibliothèque et les cartes appartenant à la section. Ce local sera inauguré au mois de janvier prochain.

La section compte actuellement 270 membres.

réserve pourtant que les concessions sont données par la Confédération. Cela est vrai à l'étranger aussi : ainsi les concessions obtenues par la Suisse pour l'importation en Italie ont été annulées, en ce qui concerne les machines, par la majoration des tarifs de transport sur les voies ferrées italiennes. Nous avons obtenu des concessions de l'Allemagne et de l'Autriche sur certains produits, mais elles peuvent être annulées par des majorations sur les tarifs de transport. La seule manière de combattre ces majorations à l'étranger serait de réduire les tarifs en Suisse, mais actuellement la Confédération est impuissante dans ce domaine.

A mesure que la nationalisation des voies ferrées sera plus complète à l'étranger, la Suisse sera plus impuissante si, elle aussi, ne fournit pas à ses pouvoirs publics le moyen de combiner ses tarifs douaniers et ses tarifs de transport. Pour cela le rachat est nécessaire.

Le rachat en France, en Italie, en Allemagne, en Autriche est facilité par diverses circonstances qui ne se retrouvent pas en Suisse, en particulier par l'obligation imposée aux compagnies d'amortir leurs dettes, laquelle n'existe pas pour les compagnies suisses. Ensuite qu'à l'échéance des concessions en 1953, la Confédération peut se trouver comme aujourd'hui en présence d'un réseau grevé de 580 millions de dettes pour 385 millions de capital-actions. Plus nous avançons, plus notre infériorité vis-à-vis de l'étranger va ainsi s'accroître. Qu'est-ce que l'indépendance nationale et militaire, pour laquelle nous faisons de si grands sacrifices, sans l'indépendance économique ?

L'achat du Central est un premier pas dans la voie de la nationalisation. On objecte que nous payons trop cher. Ici, M. Weli renouvelle ses précédents calculs, d'après lesquels la Confédération, en payant 30 francs de rente par action, gagnera sur chaque titre 3 francs par an, le produit annuel moyen de la ligne étant de 33 francs.

Et les recettes augmenteront encore et compenseront les augmentations de dépenses résultant de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre, des houilles et des fers. D'autre part, les dépenses d'exploitation seront réduites lorsque la Confédération possèdera non seulement le Central mais aussi les autres réseaux suisses. Les 3 francs de marge sur le Central subsisteront donc et nous permettront d'amortir en 63 ans toutes les dettes qui grèvent aujourd'hui ce réseau. Ajourné cette opération à 1903, c'est s'exposer à payer plus cher encore dans dix ans que nous ne devons payer aujourd'hui.

Quand à l'expropriation, il n'en peut pas être question. Ce serait livrer au Tribunal fédéral l'appréciation du prix à payer, pour une opération portant sur un milliard de francs, c'est une impossibilité.

M. Weli montre ensuite que la Confédération saura exploiter les voies ferrées aussi bien que les postes, les télégraphes et les téléphones, que l'administration des chemins de fer sera décentralisée et qu'elle sera impartiale. « La Confédération a digné le Rhin comme ceux de la Linth et construit des routes dans les Alpes centrales comme dans les Grisons. La Confédération a la même sollicitude pour toutes les contrées du pays. »

En terminant, M. Weli montre le danger qu'il y a à laisser nos valeurs de chemins de fer aux mains de l'étranger, parce qu'à chaque action est attaché un bulletin de vote dans les assemblées d'actionnaires. Des mains des particuliers étrangers, ces papiers peuvent passer aux mains des gouvernements. « C'est la nationalisation des chemins de fer dépend l'avenir économique et l'indépendance du pays jusqu'à la troisième et quatrième génération. Si j'ai su éveiller en vous ce sentiment, j'aurai vécu aujourd'hui, à Bâle, une belle journée. »

De longs applaudissements ont accueilli l'éloquent exposé de M. Weli, puis MM. Speiser, conseiller national, et Göttscheim, député aux Etats, ont encore parlé tous deux en faveur de l'achat.

L'assemblée s'est séparée sans vote, mais visiblement sous l'impression des entraînants discours qu'elle venait d'entendre.

NOUVELLES DES CANTONS

ZURICH. — Hier après midi a eu lieu une assemblée des banquiers zuricois porteurs d'actions du Zürcher Bankverein, en vue de prendre des mesures d'ensemble sur la liquidation de cette banque.

FRIBOURG. — M. Ernest de Zurich, à Barberêche, a également refusé la candidature au Grand Conseil à lui offerte par le préfet du district du Lac, motivant son refus par les mêmes raisons que celles émises par MM. de Diesbach et A. Geinzo.

L'assemblée électorale du district de Morat de dimanche dernier a été exceptionnellement nombreuse. L'assemblée a pris d'abord connaissance d'un rapport du comité, présenté par M. Liechti sur les élections au Grand Conseil. A l'unanimité et sans autre discussion, l'assemblée s'est prononcée contre l'abstention.

La liste porte entre autres les noms des députés sortants Biemann, Liechti et Engelhardt.

GENÈVE. — Le Conseil d'Etat a présenté hier au Grand Conseil un projet de loi sur les apprentissages élaboré avec le concours d'une commission consulta-

Horaires des bateaux à vapeur

Heures de passage des bateaux aux principaux ports de la côte suisse (Pour le service complet, voir les horaires.)

Table with columns: Départ de, Mat., Mat., Mat., Mat., Soir, Soir, Soir. Rows include Genève, Yvonand, Rolle, Thonon, Evian, Morges, Ouchy-L., Vevey, Clarens, Montreux, Chillon, Villeneuve, Bouveret, Evian D., Ouchy A.

Chemin de fer de Lausanne à Ouchy

Table with columns: Matin, Mat., Mat., Jour, Soir, Soir, Soir. Rows include Matin: 6.45 - 7 - 7.45 - 8 - 8.45 - 9 - 9.45 - 10.45 - 11.30 - 12.30. Après-midi: 1.45 - 2.30 - 3.15 - 4.00 - 4.45 - 5.30 - 6.15 - 7.00 - 7.45.

Observations météorologiques

DE LA STATION GÉNÉRALE D'ESSAIS VITICOLES

Champ-de-Vin : A 7 h. m., 1 h. et 9 h. s. — Alt. 555m. Long. : 8°55' E ; Lat. : 46°31' N. — Barom. : 713 ; Therm. : 9-6 ; Haut. d'eau : 1°05.

Décembre moyenne : Baromètre 713. Thermomètre 0-9. Pluie 95mm.

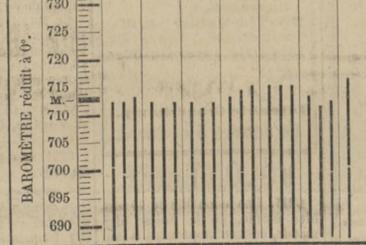


Table with columns: Thermomètre, Pluie, Soleil. Rows include Thermomètre (7h. m., 1h. soir, 9h. soir, Max., Min.), Pluie (mm), Soleil (h.).

Situation générale. Dépression au N.-W. s'est étendue vers le S.-E., un minimum secondaire se trouve sur le S. de l'Angleterre. — Temps probable : nuageux ou brumeux, peu ou point de pluie.

Bourse de Paris du 2 décembre 1891.

Table with columns: Cours de clôture (Terme). Rows include 3% Français, 3% Amortiss., 4 1/2% Franc., Consolid. anglais, 4% Russe 1889, 3% Russe 1891, 4% Italien, 4% Autriche or., 4% Hongrois, 5% Etat serbe, 4% Exter. esp., 3% Portugais, 4 1/2% Port.Tabacs, 3% Chem. Andal., 4 1/2% Brésil 88, 5% Argentine, 4% Turc, Priorité ottom., Unifiée d'Egypte.

Bourse de Lausanne du 3 décembre 1891.

Table with columns: Demande, Offre. Rows include Actions Banque canton., Caisse hypothécaire, Banque d'épargne, Société La Suisse, Gaz de Lausanne jouissance, Comp. de navigation libérées, Société immob. lausannoise, Obligat. Confédération 3 1/2 1887, Canton de Vaud 3 1/2, Ville de Lausanne 4%, Ouest-Suisse 1886-91, Suisse-Occid. nouvelles, Emprunt de la Broye, Caisse hyp. vaud., Obligations Caisse hypothécaire vaudoise, Caisse hypothécaire vaudoise 96, Banque des Chemins de fer orientaux 98, Banque cantonale vaudoise, escompte du papier commercial bancaire 4 1/2 %.

Bourse de Genève (Service téléphonique.)

Table with columns: Clôture, Clôture. Rows include 3 1/2% Fédéral 1887, 3% Fédéral 1890, 5% Italien, Actions Jura-Simplon ordinaires, Central-Suisse, Nord-Est-Suisse, St-Gothard, Union-Suisse anciennes, Union financ. genevoise, Banque de Paris, Crédit lyonnais, Alpines, Rio Tinto, Obligat. Ouest-Suisse 1886-87, Suisse-Occidentale 1878, Central-Suisse 4%, Nord-Est-Suisse 4%, Genevoises 3% à lots, Crédit fonc. égypt. 3% à lots, Lombardes anciennes, Méridionales d'Italie, Chemins italiens 3%, Banq. chem. orient. 4 1/2%, Crédit fonc. canadien 4%, Crédit mutuel russe 4 1/2%, Donnes de Cuba 6%, Obrt Serbe.

Changes du 3 décembre 1891.

Table with columns: DEMANDÉ, OFFERT. Rows include France, Italie, Londres, Amsterdam, Allemagne, Vienne, Roubles (cours de Berlin) 253.

THÉÂTRE DE LAUSANNE

Direction Alphonse SCHÉLER
Carte d'actionnaire n° 19.
Bureaux à 7 1/2 h. Rideau à 8 heures.

LE MISANTHROPE

Comédie en 5 actes de J.-B. Poquelin de Molière.

Le spectacle commencera par LA NUIT DE MAI

Scène d'Alfred de Musset.
Dimanche 6 décembre

MARTYRE

THÉÂTRE DE LAUSANNE
Samedi 5 décembre, à 8 heures.

SOIRÉE GYMNASTIQUE ET MUSICALE

donnée par la Section Bourgeoise de Lausanne

avec les concours de l'Orchestre de la Ville et de Beau-Rivage

MUSIQUE BALLET

Pour les détails, voir le programme.

Billets chez MM. Tarin et Dubois, place St-François. 6285

Mme Ramelet-Richard

garde-malades 6276 est de retour et disponible. Rue du Pont 19, Lausanne.

Pardessus en caoutchouc

[6264] de première qualité, de fabrication anglaise, aussi en croisé fort, résistant comme le cuir, pour cochers, vendus avec 20 % de rabais du prix marqué de la fabrique d'Edimbourg.

S'adresser au magasin de caoutchouc, place Grand St-Jean 3, Lausanne.

6103. Volailles de table de Hongrie, j. et bien engr. fraîches, saign. sèches, nettoyées, en colis post. de 10 liv. franco contre remb., savoir: poulettes, poullets, chapon, ou poules gr. n° la soupe, fr. 7.75; indians ou canards gras, fr. 8.25; oies engr. fr. 8; miel d'ab. pur, clair et épais, la boîte de 10 liv. fr. 8.— Arnin Baruch, export., Werschetz, Hongrie-mérid.

CHOCOLAT KOHLER

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition universelle de Paris 1889. 1296

GANTS & LANIÈRES

pour frictions sèches DE DOCTEUR MONOD

Gants, lanières et brochure, 10 fr. Franco dans toute la Suisse.

PHARMACIE DE LA POSTE LAUSANNE

Relevez votre pot-au-feu par quelques gouttes du concentré

MAGGI

et vous aurez — sans bœuf — un consommé parfait. En vente, en flacons depuis 90 cent., chez M. Fontannaz, à Cossonay.

MÉDAILLE D'OR CHOCOLAT

l'Exposition Universelle, Anvers 1885

SUCHARD

NEUCHÂTEL, Suisse. MÉDAILLE D'OR Exposition universelle Paris 1889.

PENSION-FAMILLE

6096. Mlles Michot, Nyon, ouverte depuis le 1<sup>er</sup> novembre.

BANQUE D'ESCOMPTE ET DE DÉPÔTS

12, rue du Grand-Chêne, LAUSANNE
Cet établissement reçoit les dépôts à 3,60, 3,75 et 4 % d'intérêt, suivant la durée du dépôt, et tient à la disposition du public diverses valeurs de placement.

HENRI MIGNOT ÉDITEUR

PRÉ-DU-MARCHÉ 17, LAUSANNE

Médaille d'honneur et diplôme de la Société d'encouragement au bien, 31 mai 1891.

Publications nouvelles :

Aux parents, par O. Funck. Traduit de l'allemand, par A. Schröder, pasteur à Lausanne, 1 fr. 50.

Gustave Werner et son essai de socialisme chrétien, d'après P. Wurster, par J. Adamina, 3 fr. 50.

Catherine Booth, la mère de l'Armée du Salut, par l'auteur de Serge Batourine, 60 cent.

Marchant vers le ciel, par Mme E. Prentiss. Cinquième édition, 2 fr. 50.

Manuel populaire de sylviculture, par Eug. Cornaz, 3 fr.

Une croix, par T. Combe, 3 fr. 50.

Nouvelles silhouettes, par Mario, avec portrait de l'auteur et 40 dessins de Mme M. B.

La vocation de Samuel, par Ad. Ribaux, avec 33 dessins de l'auteur, 3 fr.

A travers l'année, par Joseph Antier, avec illustrations de MM. Eug. Colomb, Léon Gaud et E. Vulliamin, 3 fr.

Fleurs et neige, par H. Estienne, avec 4 phototypies, d'après les dessins de Mlle L. Brandt 1 fr. 25.

Lila ou la traite en Afrique, récit de Noël, par A. Guillot, pasteur, 25 cent.

D'un Noël à l'autre, par E. Vaucher, 25 cent.

Trois amis de Dieu (Jean Tauler, Nicolas de Bâle, Henri Suso), par F. Bevan, 3 fr. 50.

Journal du professeur Pichard sur la révolution helvétique, publié et annoté par Eug. Mottaz, 5 fr.

Biographie populaire du doyen Bridel, par V. Béchét, ancien pasteur de Moudon, 20 cent.

Une heure avec Jésus, par F.-R. Havergal, 50 cent.

Almanach de l'Ami de la maison pour 1892, 15 cent.

Paraitront prochainement :

En vacances, poésies variées, par Aug. Fisch.

Le portrait de May, par T. Combe.

Agenda protestant pour 1892, par F. Puaux.

Blanche et Bluette, histoire pour les jeunes filles, par A. S.

Rose la bouquetière, par Ed. Huguenin.

Assortiment de cartes en chromolithographie avec passages bibliques.

(Envoi du catalogue sur demande)

BROCHURES POUR NEL

à 20 cent.; — 2 fr. la douz. assortie; — 13 fr. 50 le cent assorti.

J. Antier, Dominique, Chez tante Fanchon.

Inséme. Le Noël d'un enfant trouvé. Leur dernier Noël.

Mme Sherwood. Le petit Henri.

Alice Veil. Père et sœur.

A. L. Le songe de la vauve.

POUR Annonces & Réclames DANS TOUS LES JOURNAUX VAUDOIS, SUISSES ET ÉTRANGERS S'ADRESSER A L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER Palud 24 LAUSANNE Palud 24 MONTREUX, VEVEY, SION, GENEVE, NEUCHÂTEL, FRIBOURG, etc., etc. (MAISON FONDÉE EN 1855) Expédition immédiate. --- Prix avantageux.

CHOCOLAT SUCHARD ARTICLES DE FANTAISIE pour fêtes de Noël et Nouvel-An. BONBONS AU CHOCOLAT PRALINÉS — GIANDUJA — NOISETTES

25 ANS DE SUCCÈS RECOMMANDÉE PAR LES AUTORITÉS MÉDICALES DE TOUS LES PAYS SE VEND DANS LES PHARMACIES ET DROGUERIES. L'ESTAPETTE est en vente A LAUSANNE Kiosque de St-François. Kiosque de la Palud. Kiosque de la Riponne. Bibliothèque de la Gare. M. Bassin, mag. de tabac, Grand-Pont. Mme Ammann, mag. littéraire, r. Haldimand. M. Krieger, papeterie, place Pépinet.

Rome HOTEL MINERVA Rome LIFT (J. SAUVE) ASCENSEUR Au centre de la ville, à proximité des plus célèbres monuments. Prix modérés Pension de Fr. 9 à Fr. 12 BUCHER-DURRER PROPRIÉTAIRE du Grand Hôtel Méditerranée à Pegli (près Gènes), de l'Hôtel de l'Europe à Lucerne de l'Hôtel Bürgenstock près Lucerne.

Accouchement [6215] secret, bons et affectueux soins, maison avec tout le confort nécessaire, aux environs de Berne. Discretion absolue. S'adr. casier 343, poste centrale, Berne. Place de volontaire. [6282] Un jeune homme, désirant se perfectionner dans la langue française, trouverait à se placer comme volontaire dans une maison de commerce de Lausanne. S'adresser sous chiffre 0 1840 L. à Orell Füssli, annonces, Lausanne. Un instituteur [6303] 22 ans, bon musicien, cherche une place pour se perfectionner dans la langue française. Entrée de suite ou après Nouvel-An. Offres à K. Sutter, Leignan, Aravis. Un jeune boulanger [6299] honnête et muni de bons certificats, désire se placer dans la Suisse romande pour apprendre le français. Offres sous chiffre H 773 N. à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

ON CHERCHE [6208] à placer de suite dans un bon atelier de ferblantier, UN JEUNE HOMME de 16 ans, qui désire se vouer à cette partie. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Lausanne, sous G 13165 L.

6218. On cherche à placer un jeune homme de 16 ans, grand et fort, comme apprenti dans une BOULANGERIE où il aura l'occasion d'apprendre le français. Offres avec conditions sous initiales S 8128 D. à Haasenstein & Vogler, à Berne.

MONTREUX Vente de propriétés En Caux.

6176. Le samedi 5 décembre 1891, dès 3 heures après midi, à l'Hôtel de l'Union, à Montreux, pour cause d'indivision, les frères Louis et Constant Aubert, à Glion, exposeront en vente à l'enchère publique, les propriétés qu'ils possèdent au Mont de Caux, comprenant près, grange, fenil et bois, de 560 ares ou 6239 perches, dans une belle exposition, à quelques minutes du Grand Hôtel et de la station du chemin de fer Glion-Naye et aboutissant à la route neuve de Caux. On traiterait de gré à gré avant la mise. Pour renseignements et conditions, s'adresser en l'étude du notaire Jules Motter, à Montreux.

VENTE DE VIGNES

Le jeudi 17 décembre courant, à 2 heures après midi, dans la salle de la Justice de Paix de Lausanne, l'honneur de C. André-Louis Nicole vendra aux enchères publiques les vignes qu'elle possède à la Vuachère, en Chissiez et aux Mousquines. Conditions très avantageuses déposées en l'étude des notaires Gullis & Moret, à Lausanne. 6283

A LOUER MEUBLÉE

[6291] de suite, bel appartement meublé, de 8 1/2 pièces (1<sup>er</sup> étage), bien situé, au centre de la ville. Jouissance d'un balcon et d'un jardin. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne, sous C 12390 L.

A LOUER A VEVEY

[5881] de suite, bel appartement meublé, de 8 1/2 pièces (1<sup>er</sup> étage), bien situé, au centre de la ville. Jouissance d'un balcon et d'un jardin. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne, sous C 12390 L.

A LOUER

[6296] pour le 25 mars ou plus tôt si on le désire, une villa située à 1 kilomètre à l'orient de la ville, comprenant 9 pièces de maîtres, dépendances, terrasse. Vue magnifique. Prix fr. 1200. S'adresser à M. F. Paquier, notaire, rue de Bourg 8.

BELLES CHAMBRES

avec bonne pension, dans maison bien chauffée. — Villa Mercier 8, Toises, Lausanne. 6300

A REMETTRE

[6297] pour le printemps prochain un magasin de modes situé à Fribourg et jouissant d'une bonne clientèle. Conditions favorables. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg, sous H1432F.

M. Léon Aubert-Rochat et ses enfants, M. et Mme L. Rochat-Rochat, M. et Mme Aug. Raymond-Rochat, au Brassus, M. et Mme J. Berny-Rochat, M. F. Berny-Rochat, aux Bioux, et familles, M. Alfred Aubert, M. et Mme L. Aubert-Glay, M. et Mme C. et famille, M. et Mme E. Rochat, J. Rolle, M. H. Aubert-Rochat, au Sentier, M. Aral Aubert, au Brassus, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur bien-aimée épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante et tante.

Alice-Emi de AUBERT née ROCHAT

que le Seigneur a retirée à Lui mercredi 2 décembre, dans sa 43<sup>e</sup> année, après une longue et douloureuse maladie.

Père, je vous quant à ceux que la mort a emportés, ils ont été aussi avec moi. Jeau X VII, v. 24. Car tout bien compte, j'estime que les souffrances d'un temps ne sont pas comparables à la gloire à venir qui doit être révélée en nous. Rom. VIII 18. Le présent avis tient lieu de faire-part.

VENTE DE MAISON

aux Escaliers-du-Marché. Le jeudi 17 décembre courant, à 2 heures après midi, dans la salle de la Justice de Paix de Lausanne, l'honneur de C. André-Louis Nicole vendra aux enchères publiques la maison et dépendances qu'elle possède aux Escaliers-du-Marché. Les conditions très avantageuses déposées au bureau des notaires Gullis & Moret, à Lausanne. 6284